

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise SAS 3R TRANSPORTS

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209
Production vendue	biens	215
	services *	217
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	
Production immobilisée *		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)	

210		
214		
218	178	231
222		
224		
226		
230		22
232	178	253

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises) *		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243
Rémunérations du personnel *		
Charges sociales (cf. renvoi 380)		
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255
Dotations aux provisions		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260
Total des charges d'exploitation	(II)	

234		
236		
238	1	187
240		
242	92	360
244		555
250	32	750
252	6	409
254		
256	32	682
262		7
264	165	950
270	12	304

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270 12 304 (101)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers	(III)	
Produits exceptionnels	(IV)	
Charges financières	(V)	
Charges exceptionnelles	(VI)	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	

280		
290		
294		
300	167	
306	1	846

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310 10 291 (101)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312 10 291 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles *		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		

316		
318		
322		
324	1	846
330		
251		
998		
999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Entrepri se nouvelles (44. sexies)	986	
Reprise d'entrepri ses en diffi- culté (44. septies)	981	
Divers (44. quaterdecies)	345	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		
Zone franche urbaine (44 octies A)	987	
Jeune entrepri se innovante (44. sexies A)	989	
Investissements outre-mer	344	
Zones de restructu- ration de la défense (44. terdecies)	127	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 45 duodecies)	991	
Créance due au report en arrière du déficit	346	
Zone de développe- ment prioritaire (44 septdecies)	993	
Zones de revitu- lisation rurales (44 quinquies)	138	
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	

997		
342		
350		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

352 12 137 354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		
Déficits antérieurs reportables : *	Quant imputés sur le résultat :	

356		
360		101

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

370 12 036 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadran

Désignation de l'entreprise SAS 3R TRANSPORTS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 28 BOULEVARD ALBIN BANDINI 13016 MARSEILLE

Numéro SIRET * 9 2 1 1 0 0 2 4 4 0 0 0 1 8 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	070	32 545			
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	51 213		9 899	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	83 758		9 899	
Total général (I+II)		110	112	83 758		9 899	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	132					
	Report à nouveau	134		(101)			
	Résultat de l'exercice	136		10 291		(101)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		20 190		9 899	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154		28 579			
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		1 487			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	172		27 477			
	Comptes courants d'associés	173		6 026			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		34 990			
	Total général (I + II + III)	180		83 758		9 899	
RENTES	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

3R TRANSPORTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 28 Boulevard Albin Bandini
13016 MARSEILLE
921 100 244 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15/06/2024

Le quinze juin deux mille vingt quatre, à huit heures, les associés de la Société 3R TRANSPORTS sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Sont présents :

- Monsieur RUSSO Jean-Claude, détenteur de quarante-cinq actions, ci 45 actions.
- Monsieur RUSSO Serge, détenteur de quarante-cinq actions, ci 45 actions.
- Monsieur RUSSO Thomas, détenteur de dix actions, ci 10 actions.
-

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur RUSSO Jean-Claude préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente au titre de l'exercice clos le 31/12/2023
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

RJC TR RS

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tel qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 10 291 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 291 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 10 291 euros.

Affectation

Dotation aux réserves :

- Réserve légale : 100 euros
- Dotation réserve facultative, soit 10 200 euros

JCR RT RG

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit 91 euros.
- Solde du report à nouveau, soit 10 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

JCR RT NS.

Le Président

Monsieur RUSSO Jean-Claude

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, looped 'R' and 'S'.

Associé

Monsieur RUSSO Thomas

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Russo' with a long horizontal stroke underneath.

Associé

Monsieur RUSSO Serge

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'S' and 'R' with a horizontal stroke.